



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles TRAHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Secteur des Grandes Gives à Longvic - Programme d'Action Foncière - Cession de terrains à la Ville de Longvic**

A la demande de la Ville de Longvic, le Grand Dijon a procédé, en 2002, à l'acquisition de trois parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 40 014 m<sup>2</sup> en vue, de la constitution d'une réserve foncière dans le secteur des « Grandes Gives ».

Ces acquisitions ont été réalisées dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF) et une convention de gestion est intervenue entre le Grand Dijon et la Ville de Longvic en vue de définir les modalités de gestion et de rétrocession des terrains.

Par délibération du Conseil Municipal du 24 Octobre 2011, la Ville de Longvic a sollicité la rétrocession des parcelles acquises.

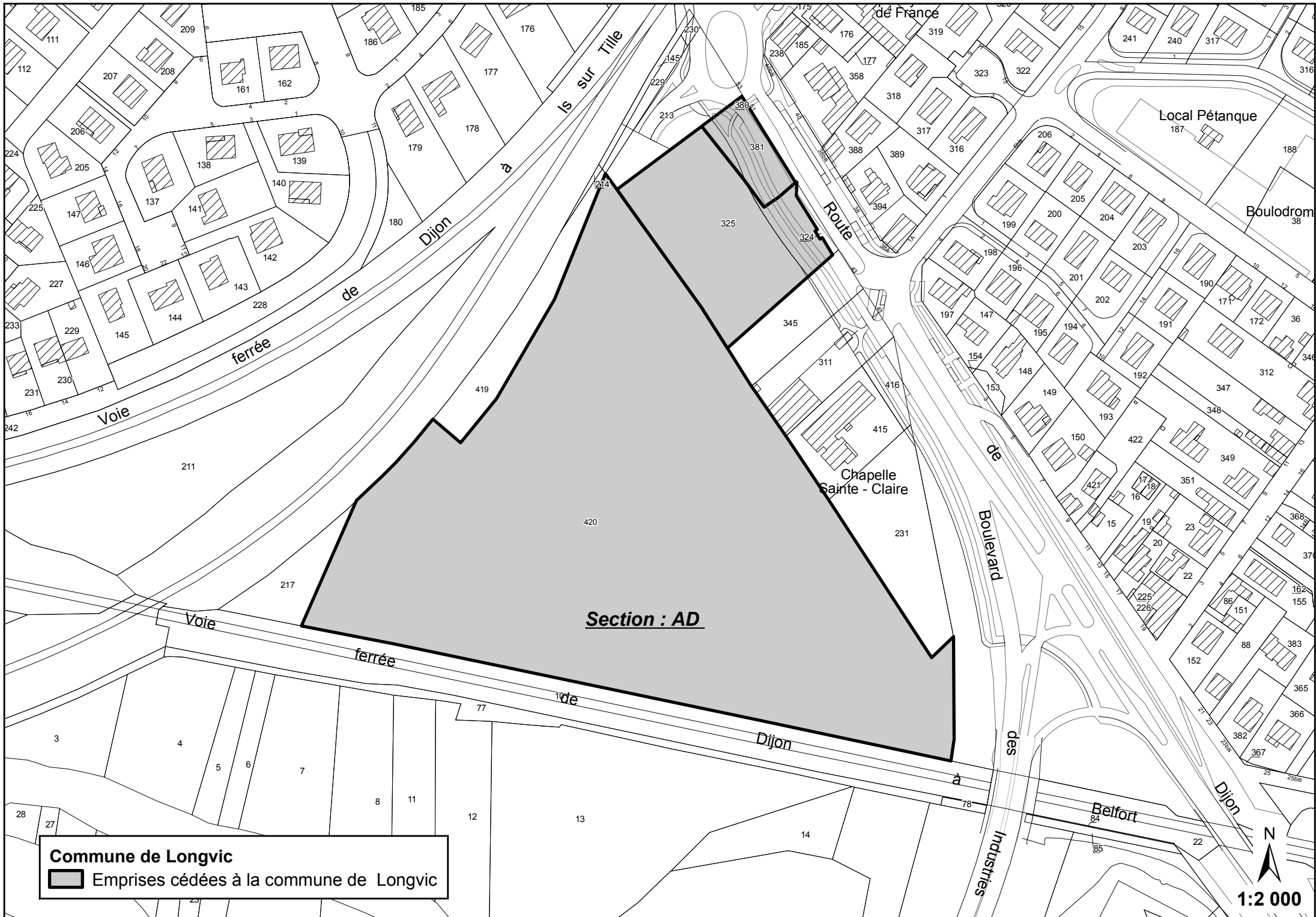
Il est proposé de céder à la Ville de Longvic ces trois parcelles de terrain moyennant le prix de 353 388 €, soit 8,83 €/m<sup>2</sup>, calculé conformément aux modalités financières du PAF, arrêté au 31 décembre 2011.

Il est précisé que la participation financière versée à ce jour par la Ville de Longvic, s'élevant à la somme de 88 554 €, sera remboursée à cette dernière.


Vu l'avis de la commission

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de céder** à la Ville de Longvic, trois parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 40 014 m<sup>2</sup> situées dans le secteur des « Grandes Gives », cadastrées section AD n°420 de 34 696 m<sup>2</sup>, n°381 de 865 m<sup>2</sup> et n°325 de 4 453 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que le prix de cession s'élève à la somme de 353 388 €, calculée conformément aux modalités financières du PAF ;
- **de dire** que le montant de la participation financière s'élevant à 88 554 € sera remboursé à la Ville de Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer , au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



**Commune de Longvic**

 Emprises cédées à la commune de Longvic